

# **BROCHURE AUDIT 2022**

*Propriété de l'Agence ADNET  
Toute reproduction est interdite sous peine de poursuites*

# L'audit NE

## Qu'est ce que l'audit NE ?

- Une méthode développée par l'ADNET, adaptée pour les collectivités, les associations ou les entreprises qui souhaitent s'engager dans une démarche de développement numérique écoresponsable.
- Un état des lieux basé sur le référentiel du label DNE qui est le plus complet actuellement.
- Un rapport d'audit qui prend la forme d'une étude de faisabilité de transition numérique écoresponsable.
- Une approche présentielle globale.

## Pourquoi le faire ?

- Connaître l'état actuel de fonctionnement de votre structure en matière de numérique.
- Quantifier vos dépenses directes et indirectes en matière de numérique.
- Établir votre empreinte carbone moyenne liée au numérique.
- Faire ressortir des failles de sécurité dans vos systèmes numériques.
- Mettre en évidence des objectifs par ordre de priorité.
- Préparer votre projet de transition numérique écoresponsable pour :
  - réduire votre empreinte carbone numérique
  - anticiper la loi
  - réaliser des économies
  - sécuriser vos données et celles dont vous êtes responsables
  - protéger vos systèmes numériques des piratages
  - répondre au besoin de votre public cible
  - améliorer la qualité de travail de vos équipes

## Comment ça se passe en pratique ?

- Un premier RDV avec un auditeur ADNET.
- Un devis détaillé de la mission avec un tarif à la journée, une prévision du nombre de jours facturables avec une fourchette haute au-delà de laquelle il n'y aura pas de

facturation, les frais liés au déplacement de l'auditeur et un planning de déroulement de l'audit par phase.

- Un état des lieux de votre structure, incluant obligatoirement une partie en présentiel, prenant en compte : l'écologie numérique, la souveraineté des données, la cybersécurité des systèmes, l'accessibilité et l'inclusion numérique. Celui-ci correspond à un rapport noté en fonction du référentiel label DNE permettant d'obtenir votre niveau de labellisation.
- Un rapport d'audit qui prend la forme d'une étude de faisabilité de transition numérique écoresponsable incluant :
  - une priorisation de 5 objectifs atteignables
  - un rétroplanning sur 3 ans cohérent
  - un budget prévisionnel financièrement maîtrisable
  - une liste de prestataires pouvant répondre aux futurs cahiers des charges.
- Obtention du Label DNE sur la première année offert (sauf coût d'adhésion à l'association ADNET)

---

ADNET

844 rue Saint-Exupéry, 01480 Jassans-Riottier

Tél : 06 83 67 36 34

[www.ladnet.fr](http://www.ladnet.fr)

© adnet